



Cahier d'acteur n°95

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Communauté D'Agglomération de Moulins
8, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 1625
03016 MOULINS Cedex

Un projet pour les territoires

Présenté comme un projet inhabituel de par sa taille, son objet et sa nature, le projet LGV-POCL, constitue un formidable vecteur d'accompagnement de l'essor des territoires du centre de la France. **La Communauté d'Agglomération de Moulins à travers ce cahier d'acteur, entend apporter sa contribution au débat public en cours et confirmer son attachement à voir ce projet se réaliser.**

Si le déploiement de la grande vitesse ferroviaire sur le territoire national n'est pas une fin en soi, celui-ci doit être regardé comme l'un des principaux supports de la dynamique de développement dans laquelle se sont engagés nos territoires.

La diffusion de la grande vitesse combinée avec les réseaux existants améliorera de manière très sensible le rapprochement avec les grandes métropoles et impactera favorablement l'irrigation des territoires les moins denses.

Inscrit dans le grenelle de l'environnement, cette infrastructure se présente comme un mode de transport durable et exprime la priorité que nous souhaitons donner aux modes alternatifs à la route.

Un impératif d'aménagement du territoire

Comme l'ensemble des acteurs publics locaux, Moulins Communauté considère ce projet comme un atout indispensable à son attractivité. L'arrivée d'une LGV participera à combler son déficit en matière d'infrastructures terrestres et contribuera au renforcement et au développement des pôles industriels et d'expertises existants ou émergents structurés autour des filières d'activités fortes (agroalimentaires, mécanique, transport-logistiques, etc...), d'un tissu industriel diversifié et dynamique, d'un environnement favorable à l'innovation (pôles nationaux de compétitivité), d'atouts touristiques certains, et d'un appareil universitaire, sportif et hospitalier performant.

Les territoires du Grand Centre et plus particulièrement ceux de Bourges, Moulins et Nevers ont longtemps joui de leur situation géographique privilégiée au cœur de la France, entre Paris, Lyon et la Méditerranée. Mais ils sont ensuite demeurés à l'écart des grandes infrastructures de transport, tant routières (autoroute A6) que ferroviaires (LGV Paris-Lyon). A mi-chemin d'Orléans et de Clermont-Ferrand, ces

territoires doivent en constituer l'étape intermédiaire de référence. Les collaborations engagées leur donneront une taille critique leur permettant d'exercer pleinement ce rôle. Ces trois aires urbaines approchent les 300 000 habitants : un poids comparable à Orléans ou à Clermont-Ferrand.

Berry, Bourbonnais et Nivernais ont su depuis des siècles combiner leurs particularismes avec le maintien de forts liens entre eux. Les responsables politiques des trois territoires ont ainsi constaté leur identité de points de vue sur la plupart des caractéristiques majeures du projet LGV-POCL. Conscients de leurs responsabilités historiques devant l'opportunité présentée par le projet, ils ont décidé de faire en sorte que les options qui seront définitivement retenues soient acceptables par tous.

La notion d'aménagement du territoire est prégnante et doit constituer le fil conducteur de la réflexion en cours. La desserte des agglomérations et le renforcement des relations entre territoires, notamment l'Île de France, les régions Centre, Auvergne et Rhône-Alpes constitueront un véritable levier pour le développement de ces derniers.

Relations à grande vitesse inter métropolitaines

■ Une infrastructure fonctionnelle et performante

La qualité et la fréquence des dessertes se placent en tête des préoccupations de Moulins Communauté. L'amélioration de l'accessibilité résultant de ces deux paramètres doit être perçue comme un accélérateur du rayonnement de l'agglomération.

Les temps de parcours attendus correspondent aux hypothèses présentées lors du comité consultatif des partenaires associés du 1er juin 2010 :

- Moulins-Paris : 1h05 à 1h20 **soit un gain de temps de 1h00 à 1h15**
- Moulins-Lyon : 1h00 à 1h15 **soit un gain de temps de 1h30 à 1h15**
- Moulins-Clermont-Ferrand : 0h30 à 0h45 **soit un gain de temps de 0h30 à 0h15**

Le projet LGV-POCL doit nécessairement intégrer la situation des gares existantes dont la plupart ont récemment été aménagées en Pôle d'Echanges Intermodaux. Celles-ci ont un rôle de gare de rabattement et à ce titre favorisent l'interconnexion entre les différents réseaux de transports collectifs. Dans cette perspective, la création de cette nouvelle infrastructure ne doit pas occulter la nécessaire modernisation du réseau existant et notamment les travaux d'aménagement de la ligne Paris/Clermont-Ferrand engagés dans le cadre du CPER 2007/2013.

■ Développement et stratégie territoriale

Afin d'organiser une dynamique économique et démographique, Moulins Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un SCOT et de manière volontariste puisque non obligatoire pour une agglomération de moins de 100 000 habitants, dans l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain.

Ces deux documents de planification sont la traduction des grandes orientations de développement définies par la collectivité, pour favoriser un aménagement équilibré du territoire, à partir de trois principes de développement :

- **favoriser** une croissance harmonieuse, grâce à une offre accrue de logements et de services et une meilleure répartition des emplois sur le territoire
- **accompagner** la croissance démographique par le développement des services de proximité, des pôles commerciaux et des équipements culturels et sportifs
- **préserver** l'environnement par la protection des espaces agricoles et des zones naturelles et par la maîtrise des déplacements.

Tourisme

L'agglomération moulinoise compte parmi ces territoires pour lesquels le tourisme constitue un des piliers de l'économie locale. Dans ce contexte, la possibilité d'afficher son appartenance au réseau des « villes TGV » est un vecteur de communication non négligeable.

Berceau de la famille des Bourbons, notre territoire façonné par l'histoire a su conserver son identité et préserver une qualité environnementale. Dans ce contexte, une offre touristique importante a été

développée autour d'un patrimoine riche qu'il soit naturel, architectural, culturel et historique.

Activités industrielles

Moulins Communauté accueille sur son territoire nombre d'entreprises appartenant à des groupes internationaux (Manitowoc/Potain, Bosch, Mewa, JPM etc...) Ces sites de production industriels s'inscrivent dans un réseau d'établissements aux implantations multiples en France et en Europe et partagent des ressources en moyens humains qui sont appelés à effectuer de fréquents déplacements.

Moulins Communauté oriente son développement économique en direction :

- des activités liées à la logistique
- de la recherche et développement notamment dans le domaine des technologies applicables aux véhicules de demain et à leur environnement. Des partenariats sont développés en direction du monde universitaire, des pôles de compétitivité, (VIAMECA, CEREALES VALLEE, INNOVIANDES, ELASTOPOLE) des clusters, etc...).
- de l'enseignement supérieur en diversifiant les offres de formation par une adaptation rapide aux besoins des marchés émergents. Ces formations doivent pouvoir compter sur la venue régulière d'enseignants chercheurs généralement rattachés aux universités des métropoles régionales et pour lesquels le temps de parcours est un élément déterminant à l'heure du choix des lieux d'enseignement.

■ Une vision partagée

Les conclusions du travail de concertation engagé par les collectivités du Grand Centre Auvergne (*) reflètent leur volonté partagée de trouver une solution commune pour favoriser une réalisation rapide de la LGV-POCL et l'aménagement de leurs territoires.

Les atouts du projet sont multiples (désaturation de la

ligne Paris-Lyon, aménagement du territoire, libération de sillons au profit du RER C, amélioration de la régularité du réseau ferroviaire actuel...) et justifient une réalisation prioritaire.

(*) Bourges, CA Bourges plus, Nevers, CA de Nevers, Moulins, CA de Moulins, CG 58, CR Bourgogne

Oui au TGV dans l'Allier

La concrétisation de la LGV représente à la fois une nécessité, une urgence mais également un droit pour garantir à l'ensemble des territoires les mêmes chances de développement socio-économique.

En conséquence et au regard des études produites par le maître d'ouvrage et les éclairages apportés par le débat public, en retenant les enjeux de faisabilité de la LGV, de l'accélération de sa mise en œuvre, d'aménagement et de développement des territoires, nous sommes résolument favorables à la réalisation de la LGV POCL et pour sa mise en œuvre la plus rapide possible.

Il est évidemment naturel que chacun ait un tracé préféré car c'est celui qui desservirait le mieux sa ville, son territoire.

Pour Moulins Communauté, il s'agit du tracé Médian.

Mais, pour que le projet de LGV POCL se fasse et se fasse le plus rapidement possible, il faut réunir trois conditions :

- Un coût supportable par la collectivité et notamment par les collectivités locales ce qui renvoie au coût du projet et au nombre de voyageurs kilométriques escomptés.
- Un niveau de contraintes environnementales le plus faible possible.
- Une union des responsables politiques représentant les différents territoires et régions traversés, ce qui suppose de rechercher un compromis susceptible de déboucher sur un consensus. Ceci nécessite que chacun exprime un deuxième choix qu'il pourra également accepter.

A ce titre, le deuxième choix de Moulins Communauté est le scénario Ouest.

Mais il est primordial que ce deuxième choix, apporte et maintienne des niveaux de service de qualité pour les différents territoires.

Pour cela, il est indispensable que :

- Le tracé retenu passe par Roanne et non par Macon. La desserte de Roanne irrigue parfaitement les territoires de l'Ouest Lyonnais et permet en outre une fonctionnalité supplémentaire essentielle avec des liaisons performantes entre Clermont-Ferrand et Lyon et offre une alternative concurrentielle à la future autoroute A 89.
- Les tronçons existants et réutilisés pour la relation Clermont-Lyon et la ligne Bourges-Montluçon devront être électrifiés mais également faire l'objet de travaux d'aménagement des zones critiques pour autoriser une vitesse significative (V 220 km/h) et des temps de parcours acceptables (1h45 pour Montluçon-Paris et 1h15 pour Clermont-Ferrand-Lyon).
- Montluçon, Moulins et Vichy doivent être desservies par des TGV dans leur gare centre. Un rabattement en TER de ces 3 villes vers une gare nouvelle en rase campagne est inacceptable.

C'est ainsi que l'ensemble de nos collectivités tout en préservant leurs intérêts pourront parler d'une même voix et ainsi garantir et donner un maximum de chances à la réalisation de la LGV POCL le plus rapidement possible.



Communauté D'Agglomération
de Moulins
8, place du Maréchal
de Lattre de Tassigny
BP 1625
03016 MOULINS Cedex

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
au débat public
LGV POCL